

## Règlement – Trail Urbain 2023

### 1- Organisateur :

La ville de Douai (CS 80836 – 59508 DOUAI CEDEX).

### 2- Date de l'évènement :

La 4<sup>ème</sup> édition du Trail Urbain de Douai aura lieu le Samedi 9 décembre 2023.

### 3- Lieu de départ :

Le Trail Urbain de Douai s'élançera face à l'office de tourisme sur la place d'Armes et passera à l'intérieur ou aux alentours des lieux publics emblématiques de la ville pour revenir sur la place d'Armes.

### 4- Distance :

Environ 8 km (marche ou course). C'est une épreuve non chronométrée et sans classement final.

### 5- Conditions d'inscription :

- 8€ par participant
- 12€ pour un adulte + un enfant

Une autorisation parentale (fournie) sera exigée pour inscrire des participants mineurs.

Les tarifs incluent la participation à l'évènement comprenant les visites, les animations et le ravitaillement.

### Remarques :

- ❖ *Le parcours est accessible aux personnes à mobilité réduite. Afin que ces participants puissent profiter pleinement de l'évènement, le tracé original des parcours sera partiellement adapté en fonction de la configuration de certains lieux. Un fléchage spécifique est prévu à cet effet.*
- ❖ *Cette manifestation étant non compétitive, l'organisateur recommande aux parents responsables de veiller à la bonne aptitude physique de leurs enfants pour profiter pleinement de l'évènement.*

### 6- Dates d'inscription :

Les inscriptions\* seront ouvertes du lundi 6 novembre 2023 au dimanche 3 décembre 2023 minuit uniquement au lien suivant : [trail-urbain-douai.adeorun.com](http://trail-urbain-douai.adeorun.com)

*\*dans la limite des 2000 dossards disponibles. Aucune inscription sur place.*

### 7- Retrait des dossards :

- le vendredi 8 décembre 2023 à l'Office de Tourisme de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- le samedi 9 décembre 2023 à l'Office de Tourisme de 10h00 à 18h00.

Le dossard sera uniquement délivré sur présentation d'une pièce d'identité (ou sa copie) du participant. Il est possible de retirer le dossard d'autres participants sur présentation des pièces d'identité (ou leur copie) des participants concernés.

Chaque dossard doit être accroché et visible sur le devant du coureur pour pouvoir accéder aux lieux visités et aux ravitaillements **Prévoir un moyen d'accroche (épingles ...)**

### 8- Heures de départ:

L'ensemble des participants sera réparti sur 8 vagues de 250 participants pour un maximum de 2000 participants. Les vagues prendront les départs toutes les 5 minutes à compter de 18h (18h, 18h05, 18h10, 18h15, 18h20, 18h25, 18h30, 18h35) **Chaque participant pourra choisir sa vague de départ au moment de l'inscription. Aucun changement de vague ne sera autorisé après celle-ci.**

#### 9- Médical :

L'assistance médicale est confiée à la croix rouge.

#### 10- Assurance :

Pour cette course, les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile Organisateur souscrit auprès la compagnie SMACL ASSURANCES SA 141, avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9. **Police Numéro 20638/H**

#### 11- Droit à l'image - CNIL :

Par le présent règlement, les participants acceptent la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve au sol ou aérienne.

#### 12- Remboursement :

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents. Le remboursement sera possible uniquement dans ces conditions-là. **Aucun remboursement possible pour une annulation du fait d'un participant, peu importe le motif.**

#### 13- Responsabilités du participant :

- Le participant s'engage à respecter le code de la route et à utiliser au maximum les trottoirs en suivant les instructions des signaleurs et de la police municipale le cas échéant ;
- Le participant s'engage sous sa propre responsabilité (ou celle de son adulte responsable) au Trail Urbain de Douai. Il assume par conséquent les risques inhérents à la participation à une telle épreuve (défaillance physique, accident au cours de l'épreuve, dommages divers, etc.);
- Le participant reconnaît par le présent règlement et par sa participation à cette épreuve décharger les organisateurs de toutes responsabilités, dommages et intérêts.

#### 14- Remarques générales :

- Le Trail Urbain de Douai est une activité pédestre (à l'exception des personnes à mobilité réduite). Par conséquent, tout autre assistance ou moyen de locomotion sont interdits, notamment tous les engins à roues (exemple : les trottinettes, vélos, rollers, skates, overboard) ainsi que nos amis les animaux. **Les poussettes sont tolérées sous l'entière responsabilité d'un adulte qui assumera les passages du parcours +/- adaptés à celles-ci.**
- **Toutes les visites** dans les lieux fermés s'effectueront **obligatoirement en marchant** avec le **port visible du dossard** ;
- Tout participant à l'origine d'un quelconque désordre se verra immédiatement exclu de la manifestation et fera l'objet d'éventuelles poursuites.

#### 15- Conseils pour profiter pleinement du Trail Urbain de Douai :

- Le Trail Urbain de Douai se déroule durant la période hivernale, veillez à adapter votre tenue vestimentaire et éventuellement celle de l'enfant que vous accompagnez. Nous recommandons vivement l'utilisation d'une lampe frontale (mais non obligatoire).
- Cette manifestation vous donne la possibilité de vous détendre : adoptez la zen attitude et faites preuve de patience ☺ ;
- Tous les lieux visités sur le parcours font partie du patrimoine douaisien dont la valeur est inestimable. Les organisateurs comptent donc sur la responsabilité de tous les participants pour faire preuve d'exemplarité.